

LEGENDE

- Prescriptions ponctuelles :**
- Arbre isolé à préserver
 - ★ Elément de patrimoine bâti à protéger et à conserver
- Prescriptions linéaires :**
- Eléments de paysages à préserver
- Prescriptions surfaciques :**
- ▨ Eléments identifiés de paysage à préserver
 - ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Espaces boisés classés
 - ▨ Eléments identifiés de valeur écologique à préserver
 - ▨ Bâtiment susceptible de changer de destination
 - ▨ Terrains pouvant être concernés par des équipements
 - ▨ Changement de destination
 - ▨ Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation

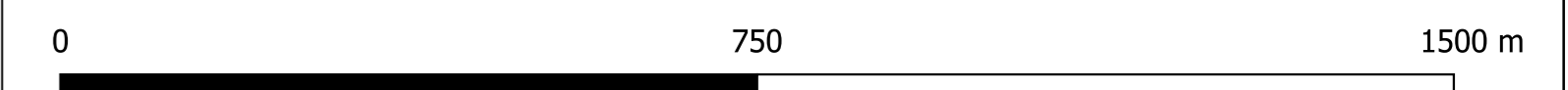
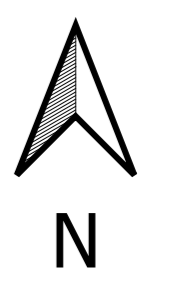
- Zonage :**
- Aa : secteur où sont admises des évolutions du bâti agricole vers d'autres vocations
 - A : zone agricole protégée
 - 1AUh : secteur à urbaniser à court terme à dominante d'habitat
 - 2AUh : secteur à urbaniser à long terme à dominante d'habitat
 - 1AUX : secteur à urbaniser à court terme à dominante d'activités
 - 2AUX : secteur à urbaniser à long terme, à dominante d'activités
 - N : zone naturelle protégée
 - Na : secteur déjà bâti où seules les annexes et extensions de petite taille sont admises
 - Nb : secteur d'équipement de loisirs et de tourisme
 - Nc : secteur de jardins familiaux
 - Nd : secteur d'aire de sports motorisés
 - Ne : secteur d'équipements d'infrastructures
 - Ng : secteur connexe à des équipements d'intérêt collectif
 - UA : zone très dense de cœur de ville à dominante d'habitat, de commerces et de services
 - UB : zone dense à dominante d'habitat, grand centre de Briennon et village de Bligny-en-Othe
 - UC : zone périphérique moyennement dense à dominante d'habitat
 - UD : zone mixte à dominante d'habitat, d'activités et d'équipements liés au Canal
 - UX : zone à vocation d'activités
 - UE : zone à vocation d'équipements liés au Canal

Indices communs à plusieurs zones urbaines ou naturelles :

- i Secteur compris dans la zone inondable à fortes contraintes (zone rouge du PPRi)
- ib Secteur compris dans la zone inondable à contraintes moyennes (zone bleue du PPRi)
- br Secteur affecté par le bruit des infrastructures

Liste des emplacements réservés :

Número	Nature	Bénéficiaire	Superficie
1	Opération de voirie	Département de l'Yonne	806 m ²
2	Construction d'une voie de contournement	Département de l'Yonne	21 ha



Département de l'Yonne
Commune de
Briennon-sur-Armançon

PLAN LOCAL D'URBANISME
Documents graphiques
Partie Sud-Ouest
4 - Territoire

Vu pour être annexé à la DCM d'approbation du :

Réalisé par : ADC	Référence : E19246	
Validé par : EVC	Echelle : 1/5000	
Date : juillet 2021		